



CORONAVIRUS QUID DANS LES SAFA ?

Vous vous inquiétez pour vous et pour vos bénéficiaires ?

Voici ce que nous savons à l'heure actuelle

[mercredi 18 mars ■ 12h]

BÉNÉFICIAIRES

- L'AVIQ va contacter les bénéficiaires pour les informer de la possibilité d'une priorisation de l'aide reçue en fonction des effectifs présents au sein de chaque service (modification du plan d'aide habituel et même annulation pour les aides non prioritaires).
- Une analyse systématique de la pertinence de maintenir les prestations sera réalisée par l'assistante sociale et l'aide familiale en tenant compte des spécificités de chaque bénéficiaire et des directives visant à maintenir les patients atteints ou avec une suspicion de coronavirus, à domicile sauf si le médecin généraliste décide d'une hospitalisation.
- Si l'aide familiale, la garde à domicile ou l'aide-ménagère sociale fait l'objet d'une suspicion de coronavirus, le service doit informer le bénéficiaire. L'AVIQ réalisera un traçage des personnes rencontrées par le travailleur.

TRAVAILLEURS

- Un travailleur suspecté de coronavirus par son médecin traitant sera confiné et préviendra son service. L'AVIQ réalisera un traçage des personnes rencontrées par le travailleur. Les SAFA seront sollicités pour le traçage des contacts : ils fourniront les informations sur les bénéficiaires pris en charge par le travailleur.
- Les gardes d'enfants malades doivent mener en priorité leurs missions de base et surtout pour le personnel de soins ; les puéricultrices dont les crèches doivent rester ouvertes et le personnel de sécurité. C'est seulement s'il n'y a pas de demande et que le service est submergé qu'elles pourront renforcer les équipes d'aides familiales en cas de pénurie.
- Grâce à l'insistance de la **FGTB Horval** auprès du Cabinet de la Ministre de tutelle, s'il s'avère que la garde organisée par l'école est la seule solution pour le personnel, l'ensemble des métiers liés aux services à domicile peuvent être considérés comme prioritaires (AF, GEM, GAD, AM, AS et téléphoniste au call center) au même titre que le personnel de soins. Vous trouverez le modèle d'attestation que le service doit remplir sur notre site www.horval.be



RESTEZ INFORMÉ·E

f FGTB Horval
www.horval.be

MATÉRIEL DE PROTECTION

- Dans les services qui ont reçu un contingent de **gel hydroalcoolique**, il est demandé de l'utiliser avec parcimonie et seulement s'il n'est pas possible de réaliser un lavage des mains à l'eau et au savon.
- Les travailleurs doivent utiliser chez des bénéficiaires suspectés de coronavirus ou dans des situations suspectes des « **sur tabliers** ». Afin d'éviter tout risque de propagation du virus, ces tabliers ne peuvent être réutilisés ailleurs. Il est donc conseillé de laisser le « sur tablier » dans une pièce isolée de la maison (le hall) pour permettre une réutilisation de celui-ci chez le même bénéficiaire.
- L'administration n'ose plus s'avancer sur l'arrivée des **masques de protection**. Des marchés publics n'ont pas abouti à cause de fraude. Le Cabinet de la Ministre étudie plusieurs pistes d'approvisionnement. Certaines fédérations patronales ont pris l'initiative d'engager des couturières pour réaliser des masques de protection rapidement dans l'attente d'un contingents de masques en provenance du fédéral ou du Gouvernement wallon.

CHÔMAGE TEMPORAIRE POUR RAISONS ÉCONOMIQUE OU FORCE MAJEURE

La situation évolue constamment.

Interrogé à de très nombreuses reprises par la **FGTB Horval**, le Cabinet de la Ministre affirme étudier les possibilités de soulager financièrement les services afin qu'ils puissent traverser cette crise sans trop de dommage (comme le maintien des subventions même sans prestation).

Le Cabinet affirme également que les travailleurs ne subiraient pas de pertes de pouvoir d'achat si des mesures de chômage économique ou force majeure devaient être prises.

Nous n'avons pas encore eu de confirmation écrite de ces affirmations.

EN TEMPS DE CRISE, VOUS POUVEZ CONTINUER À COMPTER SUR LA FGTB HORVAL

Nous actualisons en temps réel les informations dont nous disposons.

Nous vous encourageons à consulter régulièrement la page **f FGTB Horval** ainsi que notre site internet **www.horval.be**

Les permanents syndicaux **FGTB Horval** ainsi que vos délégués **FGTB Horval** continuent à travailler d'arrache-pied pour vous informer et défendre vos intérêts.

Nos services font également le point sur la situation plusieurs fois par jour avec le Cabinet de la Ministre et l'AViQ pour vous informer le mieux possible.

LA FGTB HORVAL UN SYNDICAT AU SERVICE DE CHACUN·E ET AU COMBAT POUR TOU·TE·S !